DLP 27-4-8168142

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue St-Jean prolongée - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- BULLETIN TECHNIQUE N° 188 (9ème envoi de 1981) -

23 avril 1981

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

La période des fortes projections d'ascospores est en cours alors que des taches sont apparues dès la fin de la première décade de ce mois dans les parcelles mal protégées ; une nouvelle série va apparaître au début de la semaine du 27 avril au 3 mai. En outre, la végétation croît rapidement.

En conséquence, il y a lieu de poursuivre la protection en tenant compte du traitement précédent et de son éventuel lessivage par les pluies (tout traitement ayant normalement séché est considéré lessivé lorsqu'il a subi de 20 à 25 millimètres de pluie (en une seule fois ou cumulés).

OIDIUM DU POMMIER

Ce champignon se développe très activement à la faveur du climat actuel. Ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre la tavelure.

PUCERONS

Surveiller les plantations et intervenir avec un produit aphicide au niveau des foyers. Eviter si possible un traitement généralisé.

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

GNOMONIA DU CERISIER

Dans les plantations contaminées, effectuer un nouveau traitement.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (protection des pousses)

Le premier vol de papillons se poursuit depuis quelques temps et des oeufs ont été déposés. Dans les jeunes vergers en formation et les plantations à haute densité, effectuer un premier traitement dès réception. Employer de préférence un produit à base de fénitrothion à la dose de 50 g de matière active à l'hectolitre (FOLITHION, CARPODION F, FENIBEL, PALUTHION, TECHNITRO). Cette matière active est douée, à la fois, d'une bonne action ovicide et d'une bonne action larvicide. La dose recommandée doit être respectée. Dans le cas où l'on pratique le volume réduit, calculer soigneusement la quantité de matière active répandue à l'hectare (voir les indications du bulletin n° 180 du 6 janvier 1981).

CARPOCAPSE DES PRUNES

Le premier vol de papillons est commencé et se poursuit avec une certaine intensité.

Dans les vergers habituellement attaqués (variétés japonaises de maturité précoce principalement), effectuer un premier traitement, dès que possible, en utilisant l'un des produits suivants : azinphos à 40 g m.a./hl (N.S.), décaméthrine à 0,75 g m.a./hl (DECIS), perméthrine à 4 g m.a./hl (AMBUSH, PERTHRINE), phosalone à 60 g m.a./hl (AZOPHENE, TAXIZOLONE).

/ N O Y E R /

BACTERIOSE ET ANTHRACNOSE

Renouveler la protection au moyen d'un produit cuprique à raison de 150 g de cuivre métal à l'hectolitre.

P.249

/ V I G N E /

TORDEUSES DE LA GRAPPE (Eudémis, Cochylis)

Le premier vol de papillons est en cours en toutes régions, mais il est encore trop tôt pour intervenir. Attendre un prochain bulletin dans lequel seront indiqués le moment de l'intervention et les produits à utiliser.

OIDIUM

Le climat actuel est très favorable à ce champignon ; nous rappelons les conseils donnés dans le précédent bulletin.

BLACK-ROT

La période des fortes projections d'ascospores (germes hivernant) est commencée. Dans les parcelles contaminées en 1980, appliquer un nouveau traitement lorsqu'une période pluvieuse sera annoncée.

MILDIOU

Nous avons trouvé quelques plantules de vigne (issues de la germination de pépins de raisin) atteintes de mildiou dans une vigne inculte de FRONTON (Haute-Garonne) et dans deux parcelles du vignoble de CAHORS, à PARNAC et à ALBAS.

Nous insistons pour que se poursuivent les mesures prophylactiques destinées à réduire les risques d'installation de la maladie : principalement le nettoyage de la base des souches, c'est à ce niveau que le champignon a le plus de chances de contaminer les organes verts présents.

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU ET DE BLACK-ROT

Le concours a pour objet de multiplier les chances de découvrir les premières taches de maladie. Il n'est pas ouvert au hasard, mais au moment où les premiers risques approchent.

Ce concours est ouvert à tous. Adresser à la Station d'Avertissements Agricoles toute tache attribuée soit au Mildiou, soit au Black-rot. Accompagner l'échantillon mis sous plastique d'une fiche avec vos nom et adresse, le lieu de la parcelle, le cépage et le niveau de la tache. Indiquer aussi si la vigne est cultivée régulièrement ou bien désherbée chimiquement.

N° DES SECTEURS	DELIMITATION DES SECTEURS
1	Zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Gaillac", cantons de : Gaillac, Salvagnac, Castelnau-de-Montmiral, Vaour, Cadalen, Cordes, L'Isle-sur-Tarn, Rabastens.
2	Zone du Chasselas des cantons de : Caussade, Montauban, Lauzerte, Bourg-de-Visa, Montaigu, Lafrançaise, Molières, Montpezat, Montcuq, Castelnau-Montratier, Lalbenque.
3	Département du Gers, y compris la zone de l'appellation contrôlée "Armagnac".
4	Zones bénéficiant de l'appellation contrôlée "Côtes du Frontonnais", communes de : Fronton, Castelnau-d'Estrétefonds, St-Rustice, Vacquiers, Bouloc, Villaudric, Villematier, Villemur-sur-Tarn, Villeneuve-les-Bouloc, Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Montbartier, Nohic, Orgueil et Pompignan.
5	Zones "Vins de Lavilledieu".
6	Zones bénéficiant de l'appellation contrôlée "Cahors".
7	Zones du département du Tarn, autres que celle du secteur n° 1
8	Zones des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège et de la Haute-Garonne, moins les communes des appellations "Côtes du Frontonnais".
9	Vignobles du département de l'Aveyron et du département du Lot, moins ceux des secteurs n° 2 et 6.

Pour chaque secteur ainsi délimité, il est offert :

- 1° - une prime de 60 F. pour la première tache,
- 2° - une prime de 30 F. pour la deuxième tache de mildiou et de black-rot qui nous seront adressées par toute personne désirant participer à ce concours.

/ CULTURES LEGUMIERES /

MELON Les conditions climatologiques sont favorables au développement de l'oïdium et des foyers ont été observés dans les cultures sous tunnel. Surveiller les cultures et intervenir, le cas échéant, avec l'un des produits suivants (dose exprimée en grammes de matière active à l'hectolitre d'eau) : bupirimate : 25 (NIMROD, UMUPRO), dinocap : 25 (N.S.), ditalimfos : 50 (LATRAN 20 EC, PLONDREL 50 W), chinométhionate : 7,5 (MORESTAN), fénarimol : 2,4 (RIMIDINE, RUBIGAN 4), imazalil : 10 (FUNGAFLOR), méthyltiophanate : 35 (PELT 44), pyrazophos : 15 (AFUGAN CE), soufre micronisé : 600 (N.S.), soufre trituré ventilé : 270 (NS.), triadiméfon : 7,5 (BAYLETON), triforine : 28,5 (FUNGINEX, SAPROL).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricole de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : J. THIAULT.
C.P.P.A.P. - n° 532 A.D.